



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

carte électorale

Question écrite n° 45062

Texte de la question

M. Étienne Mourrut * appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur le redécoupage légal des circonscriptions et des cantons qui devrait intervenir prochainement. En effet, l'actuel découpage révèle des inégalités entre les départements et entre les circonscriptions, notamment en termes de répartition de sièges. Ainsi, le Gard, qui a connu une forte progression démographique pourrait bénéficier de ce redécoupage si les correctifs déduits des résultats du recensement de 1999 étaient apportés. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer à quel moment il pense procéder à ce nouveau découpage des circonscriptions.

Texte de la réponse

Tout remodelage des circonscriptions législatives doit être fondé sur des critères démographiques conformément aux principes rappelés par le Conseil constitutionnel. Le Gouvernement poursuit ses réflexions sur l'éventualité d'un tel remodelage. Un groupe de travail vient d'être installé au ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales pour en étudier les conditions de faisabilité et proposer les critères qui pourraient les guider.

Données clés

Auteur : [M. Étienne Mourrut](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45062

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 2004, page 5960

Réponse publiée le : 15 mars 2005, page 2775